

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



L'agriculture dans l'économie guadeloupéenne : quelques éléments d'analyse

Marie-Élise Dongal

Number 148, September–December 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1040644ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1040644ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dongal, M.-É. (2007). L'agriculture dans l'économie guadeloupéenne : quelques éléments d'analyse. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (148), 117–125. <https://doi.org/10.7202/1040644ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2007

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'agriculture dans l'économie guadeloupéenne : quelques éléments d'analyse

Marie-Élise Dongal
Directeur général de la SAFER de la Guadeloupe

L'agriculture continue de marquer fortement la Guadeloupe, région monodépartementale mais « pluri insulaire ». Sa contribution actuelle, certes en diminution, au produit intérieur brut est de 264 millions d'euros (le PIB de la Guadeloupe en 2005 est de 7 342 millions d'euros soit 16 575 euros par habitant)¹. Cette agriculture, encore jeune, représente une part importante de l'activité économique.

25 472 personnes exercent une activité agricole représentant 8 600 unités de travail annuel (UTA)² pour 9 488 exploitations agricoles. La Guadeloupe exporte banane, sucre, rhum et melon pour l'essentiel.

Le sucre et le rhum constituent la grande part des produits exportés, de surcroît en croissance tant en volume qu'en valeur :

1. Source : Site Web du Conseil régional de la Guadeloupe : <http://www.cr-guadeloupe.fr>

2. UTA : équivalent temps plein. Source : AGRESTE Guadeloupe, novembre 2006.

Valeur en milliers d'euros et quantités en milliers de tonnes (MT))

Produits	2003		2004		2005		Variations 2005/2003	
	Valeur	MT	Valeur	MT	Valeur	MT	Valeur	MT
Banane	40,5	88	29,6	64,3	23,2	50,5	-42,71 %	-21,46 %
Melon	10	4,6	8,8	4,7	7,3	3,7	-27,0 %	-19,57 %
Sucre	30	57,6	34,6	66,3	35,4	67,9	18,0 %	17,88 %
Rhum	9,9	4,3	10,7	4,7	12,2	5,4	23,23 %	25,58 %

Source : Direction régionale des douanes in *Rapport IEDOM 2005, 2006*

Il y a encore une trentaine d'années, le secteur agricole était aux mains de quelques grands propriétaires ou grands groupes et la production s'y faisait de manière assez traditionnelle, la majorité des exploitations individuelles n'occupait que de toutes petites surfaces, de 2 à 3 hectares.

Les vingt-cinq dernières années correspondent à une première mutation avec la grande réforme foncière des années 80. Mais une seconde mutation est intervenue avec l'intégration européenne et l'ouverture des marchés. Cela constitue de sérieuses menaces pour le fragile équilibre économique obtenu.

Comme en métropole, la loi d'orientation agricole du 8 août 1962 a permis la création en Guadeloupe d'une Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) qui vit le jour en 1965.

Au début des années 80, cet opérateur foncier a été sollicité par les pouvoirs publics pour répondre à la crise provoquée par la volonté de retrait des sociétés industrielles et agricoles propriétaires des terres agricoles dans le secteur cannier.

La SAFER a eu pour mission de mettre en œuvre une réforme foncière (c'est le début de la 1^{re} mutation), avec un double objectif : contribuer à restructurer l'industrie sucrière et favoriser l'installation de producteurs sur des exploitations « familiales » d'une taille viable, c'est-à-dire de 7 à 10 hectares³, en vue d'assurer un réel équilibre pour celles-ci. Cette

3. Le minimum pour obtenir les différentes aides à l'installation est de sept hectares pondérés.

réforme concernait environ 11 000 ha⁴, dont 3 500 hectares de faire-valoir direct⁵, le solde étant grevé de contrats de colona-ge⁶.

Ces 11 000 hectares étaient répartis sur les trois grands bas- sins canniers : le nord Basse-Terre (Petit-Bourg, Baie-Mahault, Lamentin, Sainte-Rose, autour de l'usine de Grosse-Montagne- Lamentin) ; le centre Grande-Terre (Abymes, Morne-à-L'eau, Moule, autour de l'unité sucrière de Gardel-Moule) ; le nord Grande-Terre (Petit-Canal, Port-Louis, Anse-Bertrand, autour de l'usine de Beauport-Port-Louis). De ces 3 unités sucrières, seule fonctionne encore l'usine de Gardel (Moule).

La réforme foncière a permis de préserver une certaine paix sociale en tenant compte de la situation des centaines de colons (métayers) et d'ouvriers agricoles présents sur les exploitations. Des aides spécifiques ont été mises en place, soit pour faciliter les départs des plus âgés (indemnité de retrait volontaire, indemnité de retrait ouvrier), soit pour faciliter leur installation (dotation installation réforme foncière) pour ceux qui n'étaient plus éligibles à la dotation jeune agriculteur (dotation limitée aux moins de 35 ans à l'époque) et qui disposaient d'un suc- cesseur désigné.

Aujourd'hui, les terres agricoles rétrocédées (7 000 ha) appa- rtiennent à des groupements fonciers agricoles (GFA) et les exploitants relèvent d'un statut original : ils sont à la fois fer- miers (ils sont titulaires d'un bail à ferme) et associés (ils sont propriétaires de parts sociales du GFA).

Les agriculteurs qui s'installent dans ce cadre bénéficient d'un appui technique, avec le concours de la SAFER, et ce, dans un objectif de professionnalisation. La plupart des exploi- tations (d'une SAU⁷ moyenne de 10 hectares) a un système d'exploitation basé sur la canne et l'élevage, avec des spéciali- sations en cultures maraîchères, vivrières ou fruitières suivant les régions.

Pour illustrer l'évolution du secteur, notons que, sur la période, le syndicat le plus virulent de l'époque, l'UPG, a lui aussi fait sa mutation, passant de l'Union des paysans pauvres de

4. 1/6^e de la surface agricole utilisée de l'archipel guadeloupéen.

5. Faire-valoir direct : foncier de bonne qualité agronomique, exploité direc- tement par les usines.

6. Colona-ge : forme de métayage

7. SAU : superficie agricole utilisée.

Guadeloupe à l'Union des producteurs de Guadeloupe. Quant à l'Union des travailleurs agricoles de Guadeloupe (l'UTA), elle s'est fondue dans l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe.

Dans le secteur de la banane, il reste encore quelques grandes propriétés, mais le foncier agricole, d'une manière générale, reste encore très morcelé puisque 9 exploitations sur 10 ont moins de 10 ha et couvrent 67 % de la superficie agricole utilisée (SAU).

	1981	2003
Taille des exploitations	Nb d'exploitations	Nb d'exploitations
Moins de 1 hectare	5 914	2 146
De 1 à moins de 2 hectares	4 726	2 396
De 2 à moins de 5 hectares	6 374	3 843
De 5 à moins de 10 hectares	1 343	1 371
De 10 à moins de 20 hectares	266	427
20 hectares et plus	170	116
TOTAL	18 793	10 299

Source : AGRESTE (Direction de l'Agriculture et de la forêt)

Les principales productions végétales restent donc la canne à sucre, souvent associée à l'ananas et au melon, sur la Grande Terre, et la banane qui a considérablement décliné (moins de 2 189 hectares en 2005 et une baisse de près de 22 % de la production exportée qui passe de 88 milliers de tonnes en 2003 à 50,5 milliers de tonnes en 2005), produite surtout sur la Basse-Terre.

La filière canne s'est récemment organisée en interprofession avec la création d'IGUACANNE.

L'ananas, fragile, est peu, voire pas exporté (pas de chiffres).

Le melon (430 hectares) est devenu une filière d'excellence : la production atteint 7 500 tonnes dont les deux tiers sont dirigés vers l'exportation (c'est la 3^e source de revenus agricoles du département).

Les cultures maraîchères et vivrières sont essentiellement destinées à la consommation locale, les cultures florales connaissent un regain d'intérêt depuis quelques années, mais les superficies qui y sont consacrées restent très faibles.

	2005	2000
SAU (hectares)	35 530	41 353
SAU moyenne par exploitation	3,8	3,5
Cultures industrielles et plantes aromatiques	13 785	14 430
<i>dont canne à sucre</i>	<i>13 614</i>	<i>14 245</i>
Cultures légumières	2 280	2 758
Cultures fruitières	3 112	5 927
<i>dont banane</i>	<i>2 189</i>	<i>5 093</i>
<i>dont ananas</i>	<i>352</i>	<i>292</i>
Cultures florales	135	214
Surface toujours en herbe (STH)	13 786	16 594

Source : AGRESTE (Direction de l'Agriculture et de la forêt), n° 6, novembre 2006

L'activité agricole inclut également des élevages (bovins, caprins, porcins), des élevages de volailles, et dans une moindre mesure les lapins et les abeilles. Cela explique d'ailleurs l'importance de la superficie toujours en herbe. Le cheptel bovin se situe au 1^{er} rang avec 53 600 têtes en 2005, dont plus d'un quart est élevé au piquet (« l'épargne sur pied »).

Cette filière poursuit néanmoins à la fois sa structuration et sa modernisation. C'est ainsi que l'on a vu en 2004 la création d'une interprofession dans la filière viande (IGUAVIE).

Toutes les interprofessions regroupent producteurs, structures de commercialisation et unités de transformation.

Le principal enjeu de l'agriculture guadeloupéenne est bien sûr économique. Pour l'emploi, tout d'abord : dans un département où le taux de chômage approche les 30 %, quand les exploitations de dix hectares créent, peu ou prou, deux emplois plus ou moins saisonniers chacune, il s'agit déjà d'un levier important. Si la culture de la canne et la transformation en sucre sont très largement mécanisées, la production de la banane exige de recourir à des salariés agricoles, en particulier au moment de la récolte et de l'emballage.

Un hectare de banane correspond à 1 UTA (unité de travail annuel) – quantité de travail fourni par une personne occupée à temps plein pendant un an.

Certains salariés agricoles cumulent leur emploi avec une activité de pêche ou d'artisanat. Mais l'absence de coopératives et l'insuffisante organisation des filières commerciales

engendrent de réelles difficultés pour les producteurs individuels face, notamment, aux grandes sociétés de distribution.

La Guadeloupe est loin de subvenir à tous ses besoins. En moyenne, 80% de la consommation de fruits et légumes sont importés, et c'est bien là aussi le second enjeu de notre développement agricole : la (re)conquête du marché local.

Pour consolider et développer notre agriculture, le premier objectif est l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale : le taux de couverture export-import des biens est globalement de 8,6 % en 2005. Il s'agit par exemple de produire des fruits et légumes (tomates, carottes, agrumes...) pour l'approvisionnement des cantines scolaires et des hôpitaux. Ces marchés « publics » représentent déjà une filière de distribution intéressante !

Le second objectif pourrait être de développer des « niches » (la filière biologique, les cultures patrimoniales : café, cacao, vanille) et/ou d'exporter de nouvelles productions, si elles sont rentables, comme cela a été le cas pour le melon.

Le facteur-clé de la réussite reste celui de la rentabilité financière. Les plantes médicinales et aromatiques apparaissent, à ce titre, comme une nouvelle opportunité. L'association pour les plantes médicinales et aromatiques (APLAMEDAROM), animée notamment par le Dr Henri Joseph et le Professeur Jacques Portecop, contribue largement à une meilleure connaissance de ces productions tant au plan local que national et international.

Le prix de la tonne de canne est basé sur sa richesse en sucre qui, elle-même, dépend de plusieurs facteurs dont la pluviométrie : si les pluies sont abondantes, la production augmente, mais le taux de sucre peut être insuffisant pour permettre un bon revenu.

La Grande Terre, où se concentre la culture de la canne, est en général peu arrosée ; l'irrigation et la maîtrise de l'eau supposent des décisions politiques quant à la localisation des barrages et ce, eu égard aux contraintes imposées par le Parc national notamment. Seuls les barrages de Gachet (Port-Louis) et de Létaye (Le Moule) ont été réalisés à ce jour, mais ils restent insuffisants eu égard aux besoins.

Après des années de débat, les premières opérations d'expropriation liées à l'implantation du barrage de Dumanoir (Capesterre-Belle-Eau) ont enfin démarré, mais qu'en sera-t-il

des projets de Moreau (Goyave), Trianon (Petit-Bourg) ou encore de Germillac (Lamentin) ?

Les 841 000 tonnes de canne récoltées en 2005 sont transformées dans deux usines (l'une est située sur Marie-Galante, l'autre sur ce que nous appelons pompeusement « le continent »). Ce sont ainsi environ 73 000 tonnes de sucre qui ont été produites (2005). Une large part en a été exportée (68 000 tonnes en 2005). La production de rhum s'est établie à 59 000 hectolitres d'alcool pur en 2005.

La réforme de l'Organisation commune des marchés (OCM) du sucre, présentée le 14 juillet 2004 marque un désengagement très important de la puissance publique dans la politique de soutien de tout le secteur sucrier (réduction du prix de soutien institutionnel, réduction du prix minimal pour la betterave, suppression de l'intervention publique, réduction du quota de production communautaire, réduction des exportations subventionnées, etc.). Cette réforme, qui a débuté en juillet 2005, pourrait entraîner une perte de 30 à 40 % des revenus à production égale : la crise est à venir !

Pour le secteur de la banane, le prix à la production est fixé dans le cadre de l'OCM de la banane. Mais la concurrence des pays ACP, qui produisent dans des conditions sociales très différentes, reste pénalisante pour les bananes des Antilles. Le coût de production de la « banane dollar » est plus bas que celui de la « banane euro ». Or, le secteur bananier reste encore un gros employeur (2 500 emplois environ), il convient donc de continuer à se mobiliser pour protéger et promouvoir cette filière : c'est à ce titre, qu'un rapprochement s'est opéré avec les producteurs martiniquais, avec lesquels nous avons des intérêts communs.

Une association a été constituée et ce rapprochement ne peut qu'être profitable à tous (promotion commune du produit banane avec les champions sportifs : « la banane antillaise, rien ne peut la battre »).

Pour mémoire, un contrat de progrès a été signé en 2004 entre l'État, les collectivités locales et les professionnels pour la pérennisation de la filière : le ministre de l'Agriculture est venu sur place en juin 2004 pour le présenter.

Il est sans conteste que les aides à la production agricole sont fondamentales pour le développement de nos régions, même lorsqu'elles peuvent paraître exagérées à certains, mais quel pays au monde n'aide pas son agriculture ?

Aides (en euros)	2005	2004	2003
Végétales	37 131 700	48 457 323	52 208 045
Banane ⁸	12 698 000	23 588 700	32 687 118
Canne à sucre ⁹	24 433 700	24 868 623	19 520 927
Animales ¹⁰	4 758 946	3 958 466	3 373 657
Total	41 890 646	52 415 789	55 581 702
Autres ¹¹	49 622	88 768	79 350

Les nouveaux programmes d'options spécifiques pour l'éloignement et l'insularité (POSEI) devraient mieux répondre aux attentes des producteurs sur le moyen terme. Il n'en reste pas moins vrai que, compte tenu de l'évolution de notre environnement, la question de l'avenir du secteur agricole se pose de plus en plus. La canne et la banane représentent en 2005 environ 16 000 hectares de terres, quand la SAU est déjà en dessous des 40 000 hectares : que pouvons-nous faire ?

Sans doute faut-il mener deux politiques à la fois : soutenir la production existante et, en même temps, rechercher de nouveaux marchés, par exemple pour des sous-produits de la canne (une centrale bagasse/charbon existe déjà, qui produit 30 % de l'énergie électrique du département), et comme nous l'avons déjà énoncé, continuer à développer des productions à haute valeur ajoutée.

D'ores et déjà, la question de la reconversion des périmètres bananiers se pose, en raison de l'utilisation antérieure d'organochlorés néfastes (chlordécone¹²) de 1970 à 1993, qui excluent *a priori* toute culture maraîchère et vivrière sur le long terme sur ces sols contaminés.

De surcroît, chaque année, la Guadeloupe perd une part importante de sa surface agricole (en moyenne 800 à 1 000 ha) convertie en infrastructures diverses, logements, établissements scolaires, zones d'activité...

8. Aide compensatoire + amélioration structure de production.

9. Garantie de prix + transport + replantation.

10. Primes diverses (maintien du troupeau de vaches allaitantes + bovins mâles + abattage + brebis et chèvres).

11. ICHN : indemnité compensatoire handicaps naturels.

12. Chlordécone : molécule insecticide utilisée pour le traitement des bananiers.

Malgré cette pression très forte sur le foncier agricole et ses difficultés constantes l'agriculture reste, selon nous un secteur d'avenir, encore jeune dans sa structuration, en pleine mutation, avec une grande capacité d'adaptation.

Les jeunes de plus en plus formés issus des Lycées, CFPPA¹³ et autres Maisons familiales rurales, les demandes d'installation de plus en plus nombreuses (10 ha demandés pour 1 hectare offert), le regain d'intérêt pour le « consommer local », la sécurité alimentaire et la nécessaire traçabilité sont pour nous autant de raisons d'espérer.

Dans le futur, la part de l'agriculture est sans doute destinée à encore diminuer, mais cette évolution ne peut se poursuivre indéfiniment : même le tourisme a besoin d'une production locale, de paysages inédits ... et donc de l'agriculture pour se développer.

Une charte d'engagement pour une dynamique territoriale et rurale, vecteur de création de richesses et d'emplois, a été signée pour la période 2007-2017 par les professionnels du secteur et les collectivités, au terme des récentes assises du monde rural et de la pêche, le 1^{er} décembre 2006.

Gageons qu'il s'agit là d'un réel engagement pour une nouvelle ère d'un développement rural concerté et soutenu.

13. CFPPA : Centre de formation professionnelle agricole